



UNITED WORLD WRESTLING (UWW)

Lutte

A. ÉPREUVES (18)

Épreuves masculines (12)		Épreuves féminines (6)
Libre	Gréco-romaine	Libre
57 kg	60 kg	50 kg
65 kg	67 kg	53 kg
74 kg	77 kg	57 kg
86 kg	87 kg	62 kg
97 kg	97 kg	68 kg
125 kg	130 kg	76 kg

B. QUOTA D'ATHLÈTES

1. Quota total pour la lutte :

	Places de qualification	Places pays hôte	Places sur invitation commission tripartite	Total
Hommes	191	1	0*	192
Femmes	95	1	0*	96
Total	286	2	0*	288

*voir la section "Principes de qualification – Places sur invitation de la commission tripartite"

2. Nombre maximum d'athlètes par CNO :

	Quota par CNO	Quota par épreuve
Hommes	12	1 athlète par épreuve
Femmes	6	1 athlète par épreuve
Total	18	

3. Mode d'attribution des places de qualification :

La place est attribuée au CNO.



SYSTEME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII^E OLYMPIADE – TOKYO 2020

C. ADMISSION DES ATHLÈTES

Tous les athlètes doivent se conformer aux dispositions de la Charte olympique en vigueur actuellement, notamment aux Règles 41 (Nationalité des concurrents) et 43 (Code mondial antidopage et Code du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations de compétitions). Seuls les athlètes en conformité avec la Charte sont autorisés à participer aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020 (ci-après "**Jeux Olympiques**").

Critères relatifs à l'âge :

Tous les athlètes participant aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020 doivent être nés :

- le 31 décembre 2002 au plus tard (âgés de **19** ans).
- les athlètes nés entre le 1^{er} janvier 2003 et le 31 décembre 2003 devront fournir à l'UWW, lors du contrôle médical et de la pesée, un certificat médical ainsi qu'une autorisation d'un de leurs parents ou tuteur légal s'ils n'ont toujours pas atteint l'âge de 18 ans à la date de la compétition.

Autres critères d'admission requis par la FI :

- Pour être autorisés à participer aux épreuves de qualification et aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020, tous les athlètes doivent posséder une licence en cours de validité émise par leur fédération nationale et être inscrits dans la base de données officielle de l'UWW.

D. PRINCIPES DE QUALIFICATION

PLACES DE QUALIFICATION

Les épreuves de qualification sont citées dans l'ordre de qualification.

HOMMES / FEMMES

Pour toutes les compétitions de lutte qui font partie du système de qualification pour les Jeux Olympiques de Tokyo 2020, les CNO peuvent inscrire un(e) (1) lutteur(se) au maximum par catégorie de poids dans chaque style.

Nombre de places	Épreuves de qualification
108	<p>1^{ère} phase : Championnats du monde seniors 2019</p> <p>Seuls les athlètes dont les CNO auront pris part aux compétitions continentales ci-après pourront participer aux Championnats du monde 2019, avec le même nombre d'athlètes dans chaque style :</p> <p>Afrique : Championnats d'Afrique seniors 2019, Hammamet (TUN) Amérique : Championnats panaméricains seniors 2019, Buenos Aires (ARG) Asie : Championnats d'Asie seniors 2019, Xi'an (CHN) Europe : Championnats d'Europe seniors 2019, Bucarest (ROU) Océanie : Championnats d'Océanie seniors 2019, Yona (GUM)</p> <p>Les six (6) premiers athlètes dans chacune des 18 catégories de poids olympiques lors des Championnats du monde seniors 2019 obtiendront une (1) place chacun pour leur CNO pour les Jeux Olympiques de 2020.</p>



SYSTEME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII^E OLYMPIADE – TOKYO 2020

<p>Amérique : 36 Asie : 36 Europe : 36 Océanie/Afrique : 36</p> <p>Total : 144</p>	<p>2^e phase : Tournois de qualification continentaux 2020 et 2021</p> <p>Seuls les athlètes du continent concerné dont les CNO auront pris part aux Championnats continentaux seniors 2020 (Championnats continentaux seniors 2021 pour l'Océanie) pourront participer au tournoi de qualification continental, avec le même nombre d'athlètes dans chaque style.</p> <p>Chaque continent organisera un tournoi de qualification, à l'exception de l'Océanie et de l'Afrique qui auront un (1) seul et même tournoi de qualification.</p> <p>Les athlètes qui auront obtenu des places de qualification pour leur CNO lors des Championnats du monde seniors 2019 n'auront pas le droit de participer aux tournois de qualification continentaux de cette deuxième phase. Les CNO/fédérations nationales ne pourront pas inscrire d'autres athlètes dans les catégories de poids dans lesquelles ils ont déjà obtenu une place de qualification. Les CNO/fédérations nationales ne pourront pas inscrire aux tournois continentaux plus d'athlètes qu'ils en ont inscrits aux Championnats continentaux seniors 2020.</p> <p>Les deux (2) premiers athlètes dans chacune des 18 catégories de poids olympiques lors de chaque tournoi de qualification continental obtiendront une (1) place chacun pour leur CNO pour les Jeux Olympiques de Tokyo 2020.</p> <p>Pour le tournoi de qualification d'Asie, dans l'éventualité où le pays hôte (JPN) n'obtiendrait pas au moins une (1) place de qualification masculine et une (1) place de qualification féminine, le lutteur japonais et la lutteuse japonaise les mieux placés, toutes catégories de poids confondues, obtiendront la place de qualification, réduisant les places de qualification à 34 pour l'Asie.</p> <p><i><u>*En raison de la situation du Coronavirus et des mesures de restriction de voyage appliquées par les Autorités Nationales des pays hôtes des événements, UWW a décidé d'autoriser les équipes de CHN, PRK et TKM à participer aux épreuves de qualification asiatiques sans avoir participé aux Championnats Asiatique senior 2020.</u></i></p>
<p>36</p>	<p>3^e phase : Tournoi de qualification mondial 2021</p> <p>Les athlètes qui auront obtenu des places de qualification pour leur CNO lors des Championnats du monde seniors 2019 et des tournois de qualification continentaux 2020 et 2021 n'auront pas le droit de prendre part à cette troisième phase de qualification. Les CNO/fédérations nationales ne pourront pas inscrire d'autres athlètes dans les catégories de poids dans lesquelles ils ont déjà obtenu une place de qualification.</p> <p>Tous les autres CNO/fédérations nationales de tous les continents pourront participer à cette troisième phase.</p> <p>Les deux (2) premiers athlètes dans chacune des 18 catégories de poids olympiques obtiendront une (1) place de qualification chacun pour leur CNO pour les Jeux Olympiques de Tokyo 2020.</p>



SYSTEME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII^E OLYMPIADE – TOKYO 2020

PLACES PAYS HOTE

Si le pays hôte ne parvient pas à se qualifier lors des trois (3) phases de qualification, il a l'assurance de recevoir une (1) place par sexe, laquelle sera attribuée à l'athlète le/la mieux classé(e) au tournoi de qualification continentale en Asie (voir phase 2 ci-dessus).

Dans le cas où le Japon a le même rang dans deux (2) épreuves différentes, le CNO du Japon devra choisir dans quelle épreuve il inscrira son athlète.

PLACES SUR INVITATION DE LA COMMISSION TRIPARTITE

Le 1 octobre 2019, le Comité International Olympique invitera tous les CNO dont les athlètes remplissent les critères d'admission à soumettre leurs demandes de places sur invitation à la commission tripartite. La date limite à laquelle les CNO devront avoir soumis leurs demandes est le 17 janvier 2020.

En lutte, aucune place de la commission tripartite ne sera directement attribuée dans le cadre des places de qualification. Les places de la commission tripartite pourront être proposées aux CNO dans le cadre du processus de réattribution des places de qualification inutilisées pour les épreuves individuelles, une fois l'attribution du quota initial terminée, telle que décrit à la section **F. Réattribution des places inutilisées**.

La commission tripartite confirmera, par écrit, l'attribution des places sur invitation aux CNO concernés à l'issue de la période de qualification pour le sport en question.

Des informations détaillées concernant les places sur invitation de la commission tripartite figurent dans le document intitulé "*Jeux de la XXXII^e Olympiade, Tokyo 2020 - Places sur invitation de la commission tripartite pour les Jeux Olympiques - Règlement et procédure d'attribution*".

E. PROCESSUS DE CONFIRMATION DES PLACES DE QUALIFICATION

CONFIRMATION DES PLACES DE QUALIFICATION

À l'issue de chaque épreuve de qualification, l'UWW publiera les résultats sur son site web (<https://unitedworldwrestling.org/> menu de gauche – Gouvernance – Jeux) et informera les CNO concernés des places qui leur ont été attribuées.

Les CNO auront alors deux (2) semaines pour confirmer l'utilisation de ces places, comme indiqué à la section **G. Période de qualification**.

CONFIRMATION DES PLACES DU PAYS HOTE

S'il ne s'est pas précédemment qualifié, le CNO hôte doit confirmer à l'UWW l'utilisation des places de qualification qui lui ont été attribuées à la fin de la période de qualification.



SYSTEME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII^E OLYMPIADE – TOKYO 2020

F. REATTRIBUTION DES PLACES DE QUALIFICATION INUTILISEES

PLACES DE QUALIFICATION INUTILISEES

Si une place de qualification n'est pas confirmée avant la date limite ou est refusée par un CNO, celle-ci sera réattribuée dans la même catégorie de poids au CNO de l'athlète non encore qualifié occupant le rang suivant au classement de l'épreuve de qualification durant laquelle la place a été obtenue, et en respectant le nombre d'athlètes maximum par CNO indiqué à la section **B. Quota des athlètes**.

Si une catégorie de poids compte moins de huit athlètes et qu'une place de qualification doit être réattribuée, celle-ci sera intégrée dans le quota des places sur invitation de la commission tripartite.

PLACES INUTILISEES SUR QUOTA PAYS HOTE

Pour chaque place obtenue par le pays hôte lors des phases de qualification ou pour chaque place pays hôte inutilisée par ce dernier, le nombre correspondant de places pays hôte sera intégré dans le quota de places prévu pour le tournoi de qualification asiatique.

PLACES SUR INVITATION DE LA COMMISSION TRIPARTITE INUTILISEES

Si la commission tripartite n'est pas en mesure d'allouer une place sur invitation, l'UWW la réattribuera au CNO/fédération nationale occupant le rang suivant aux Championnats du monde seniors 2019, toutes épreuves confondues, et qui n'a pas encore obtenu de place de qualification pour les Jeux Olympiques de Tokyo 2020. En cas d'égalité, le CNO qui totalisera le plus grand nombre de points techniques obtiendra la place.

G. PÉRIODE DE QUALIFICATION

Date	Échéance
14 septembre 2019 – 2021 (Date à confirmer)	Période de qualification
14 – 22 septembre 2019	Championnats du monde 2019, Nur-Sultan (KAZ)
25 septembre 2019	Date limite à laquelle l'UWW devra avoir informé les CNO/fédérations nationales des places qui leur ont été attribuées lors des Championnats du monde 2019
09 octobre 2019	Date limite à laquelle les CNO devront avoir confirmé l'utilisation des places obtenues lors des Championnats du monde 2019
17 janvier 2020	Date limite à laquelle les CNO devront avoir soumis leurs demandes de places sur invitation à la commission tripartite
04 – 09 février 2020	Championnat d'Afrique, Alger (ALG)*
10 – 16 février 2020	Championnat d'Europe, Rome (ITA)*
18 – 23 février 2020	Championnat d'Asie, New Delhi (IND)*
06 – 09 mars 2020	Championnats panaméricains, Ottawa (CAN)*
13 – 15 mars 2020	Tournoi de qualification continental pour l'Amérique, Ottawa (CAN)
18 mars 2020	Date limite à laquelle l'UWW devra avoir informé les CNO/fédérations nationales des places qui leur ont été attribuées lors du tournoi de qualification continental pour l'Amérique



SYSTEME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXII^E OLYMPIADE – TOKYO 2020

01 avril 2020	Date limite à laquelle les CNO devront avoir confirmé l'utilisation des places obtenues lors du tournoi de qualification continental pour l'Amérique
Janvier – Février 2021 (Date à confirmer)	Championnats d'Océanie, (lieu à confirmer)*
Mars 2021 (Date à confirmer)	Tournoi de qualification continental pour l'Océanie et l'Afrique, El Jadida (MAR)
Mars 2021 (Date à confirmer)	Date limite à laquelle l'UWW devra avoir informé les CNO/fédérations nationales des places qui leur ont été attribuées lors du tournoi de qualification continental pour l'Océanie et l'Afrique
Mars 2021 (Date à confirmer)	Tournoi de qualification continental pour l'Europe, Budapest (HUN)
Mars 2021 (Date à confirmer)	Date limite à laquelle l'UWW devra avoir informé les CNO/fédérations nationales des places qui leur ont été attribuées lors du tournoi de qualification continental pour l'Europe
Mars 2021 (Date à confirmer)	Tournoi de qualification continental pour l'Asie, Xi'an (CHN)
Avril 2021 (Date à confirmer)	Date limite à laquelle l'UWW devra avoir informé les CNO/fédérations nationales des places qui leur ont été attribuées lors du tournoi de qualification continental pour l'Asie
Avril 2021 (Date à confirmer)	Date limite à laquelle les CNO devront avoir confirmé l'utilisation des places obtenues lors du tournoi de qualification continental pour l'Océanie et l'Afrique
Avril 2021 (Date à confirmer)	Date limite à laquelle les CNO devront avoir confirmé l'utilisation des places obtenues lors du tournoi de qualification continental pour l'Europe
Avril 2021 (Date à confirmer)	Date limite à laquelle les CNO devront avoir confirmé l'utilisation des places obtenues lors du tournoi de qualification continental pour l'Asie
Avril 2021 (Date à confirmer)	Tournoi de qualification mondial, Sofia (BUL)
Mai 2021 (Date à confirmer)	Date limite à laquelle l'UWW devra avoir informé les CNO/fédérations nationales des places qui leur ont été attribuées lors du tournoi de qualification mondial
Mai 2021 (Date à confirmer)	Date limite à laquelle les CNO devront avoir confirmé l'utilisation des places obtenues lors du tournoi de qualification mondial
Mai 2021 (Date à confirmer)	Confirmation écrite par la commission tripartite aux CNO de l'attribution des places sur invitation
5 juillet 2021	Date limite d'inscription par sport pour Tokyo 2020
23 juillet – 8 août 2021	Jeux Olympiques de Tokyo 2020

* Les Championnats continentaux seniors 2020 et 2021 ne font pas partie des épreuves de qualification pour les Jeux Olympiques de Tokyo 2020, mais seuls les CNO/fédérations nationales qui prendront part à ces Championnats continentaux pourront participer aux tournois de qualification continentaux, avec le même nombre d'athlètes dans chaque style.